



SCHELCHER AVIRON CLUB SAINT-MAUR

ASSOCIATION DECLAREE LE 20/03/36 SOUS LE N° 173.389  
AGREMENT JEUNESSE ET SPORTS : N° 94 S 314 du 11/01/1991

Siège Social : 35 Quai de Bonneuil  
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES  
Tel : 01 48.83.65.51 C.C.P. Paris 7 722-75 K  
N° SIRET : 402 607 139 00019 Code APE : 9312Z

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2022-2023

Madame, monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra **le samedi 18 novembre 2023, 17h** à son siège social (35 quai de Bonneuil à Saint Maur des Fossés)

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Allocution du Président : Michel Barbarin
- Rapport financier par les trésoriers : Francis Marqué de Angelis et Patricia Balzan,
- Rapport moral par la secrétaire : Odile François
- Rapport sportif par le capitaine d'entraînement : Sandra Mabout
- Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2023
- Fixation de la cotisation de base pour la saison 2024 / 2025
- Renouvellement du tiers sortants : MM BARBARIN Michel, BARRESI Antoine, MARQUE DE ANGELIS Francis, PRAMOTTON Patrice
- Questions diverses

**Nous vous rappelons que :**

- Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les candidatures pour devenir membre de comité doivent être adressées par écrit à Odile François pour le jeudi 16 novembre 2023, au plus tard à l'adresse suivante :  
68 rue Bourdignon – 94100 Saint Maur des Fossés ;
- Seuls les membres âgés de 15 ans au moins, le jour de l'Assemblée et adhérents au club depuis plus de 6 mois peuvent élire et être éligible.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-dessous un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix

✂-----

### POUVOIR

Je soussigné(e)....., membre du S.A.C.S.M., à jour de mes cotisations, donne pouvoir à ..... , membre lui-même du club, pour me représenter à l'Assemblée Générale du 18 novembre 2023, à l'effet de prendre part à toute délibération, tout vote sur les questions à l'ordre du jour, signer toute feuille de présence et tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le .....

**Signature :**